



IMPORTANT

Rabat, le 14 Juin 2022

NOTE DE SERVICE

A

L'attention des Présidents de clubs,
Unités de cavalerie

Objet: CSO 3/2* Forfait spécial Cadet, Critérium, Junior

La Fédération Royale Marocaine Des Sports Equestres tient à rappeler aux Présidents de clubs, unités de cavalerie du Royaume que conformément aux « Axes de modifications 2022 » que tout cavalier Cadet, Critérium et Junior est autorisé à payer un forfait spécifique lui donnant uniquement droit à son épreuve de catégorie d'âge.

En cas d'annulation de son épreuve, le cavalier ayant souscrit à ce forfait spécifique pourra s'engager sur n'importe quelle épreuve de la journée tout en respectant le règlement en vigueur. En cas de classement, le cavalier se verra remettre un flot, un cadeau mais ne percevra pas la dotation financière relative à ce classement.

Si un cavalier souhaite effectuer un changement de forfait, il est prié de le faire avant la date limite de clôture des engagements tardifs.

Toute entrave à l'application des axes de modifications entrainera la disqualification du cavalier.

